

Jeunes en librairie 2026-2027

Dépôt des dossiers de candidature
du 1^{er} juin 2026 au 18 septembre 2026

Pilotage : Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France – ministère de la Culture
Opérateur : Association Paris Librairies
En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Présentation du dispositif *Jeunes en librairie*

Jeunes en librairie est un dispositif d'éducation artistique et culturelle, pour le développement du livre et de la lecture, élaboré et financé par le ministère de la Culture, porté par la DRAC Île-de-France, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et en direction de tous les jeunes : collégiens, lycéens, apprentis de toutes filières et jeunes scolarisés placés sous main de justice. Il s'appuie sur des projets co-construits par des professionnels du livre, en particulier des libraires, et des membres de la communauté éducative.

La relation avec un libraire est au cœur de tout projet *Jeunes en librairie*. Elle prend à minima la forme de deux rencontres :

- le libraire vient en classe présenter son métier, sa librairie et les autres métiers de la chaîne du livre ;
- une visite de la librairie doit être organisée, au cours de laquelle les élèves utilisent des bons d'achat offerts par le dispositif *Jeunes en librairie*, pour des **achats individuels et personnels, pour des livres uniquement** (romans, essais, mangas, bande dessinées, livres pratiques, etc.). Cela exclut la papeterie, dont les carnets.

Le projet peut s'appuyer sur des rencontres, ateliers et un parcours culturel afin de donner à comprendre au mieux les rouages de la chaîne du livre, en articulation avec la démarche pédagogique des enseignants :

- rencontres avec d'autres professionnels du livre : auteurs, éditeurs, illustrateurs, bibliothécaires, relieurs, graphistes, etc. ;
- rencontres et/ou visites en bibliothèques ou autres équipements culturels ;
- ateliers d'écriture, de dessin, de lecture, de rédaction de critiques littéraires ou de chroniques, etc. ;
- temps de présentation de livres : nouveautés, sélections thématiques, etc. ;
- projets au sein des librairies : création d'une vitrine, mise en avant de livres coups de cœur, etc.

- ils peuvent aussi s'articuler à **d'autres dispositifs d'EAC en faveur du livre et de la lecture dans les académies concernées.**

Ces éléments doivent être présentés dans le détail dans la rédaction des projets.

Objectifs

Le programme *Jeunes en librairie* vise de nombreux objectifs :

- favoriser le goût et le plaisir de la lecture ;
- favoriser l'accès aux livres et à la lecture auprès des jeunes dans des segments éditoriaux diversifiés : romans, bandes dessinées, livres pratiques, essais, mangas, livres d'art, etc. ;
- familiariser les jeunes avec les partenaires de proximité que sont les librairies, pour encourager leur fréquentation et la rencontre avec les libraires ;
- développer leur autonomie, leur émancipation et leur esprit critique dans la lecture et le choix des livres ;
- transmettre aux jeunes une meilleure connaissance de la chaîne du livre, de l'économie propre à ce marché, de son organisation, de ses métiers et du rôle de chacun de ses acteurs.

Publics visés

Élèves des collèges, lycées généraux, lycées professionnels, lycées agricoles, apprentis de toutes filières et jeunes placés sous main de justice.

Les projets doivent être menés **au bénéfice de classes ou de groupes constitués dans le cadre des enseignements (spécialité) et non de groupes informels (clubs lectures, clubs manga...).**

Calendrier des projets

Entre le lundi 1 ^{er} juin 2026 et le vendredi 18 septembre 2026	Réception des dossiers de candidature, à remplir sur la plateforme ADAGE (voir le mode d'emploi dans les documents annexes)
Automne 2026	Comité de sélection
Au cours de la semaine du lundi 16 novembre 2026	Annnonce des dossiers retenus sur <i>ADAGE</i>
Entre janvier 2027 et juin 2027 :	Déroulement opérationnel des projets Envoi des chèques Lire début janvier dans les établissements scolaires
Fin de l'année scolaire :	Bilan du dispositif <i>Jeunes en librairie</i> à transmettre à l'opérateur par mail et à reporter sur la plateforme <i>ADAGE</i> Tout élément de restitution des projets est souhaité et permettra d'avoir une vision globale de la diversité des projets

L'établissement s'engage à communiquer via la messagerie académique et, une fois le projet validé, à :

- transmettre le calendrier du projet et tous les éléments de restitution à la chargée de projet ;

- faciliter tant que possible les échanges relatifs au suivi du projet, tout au long de l'année scolaire.

Financement des projets

La prise en charge financière de chaque projet peut aller jusqu'à un montant maximum de 1 250 € par projet (chèques Lire compris).

Les dépenses prises en charge par le dispositif Jeunes en librairie sont :

- les bons d'achat d'une valeur de 20 € par élève à dépenser dans les librairies partenaires des projets ;
- la rémunération des intervenants. Concernant la rémunération des libraires partenaires, la dépense des chèques Lire au sein de leur librairie est considérée comme une juste contribution financière à leur investissement.

Pour information, vous pouvez trouver les tarifs des interventions sur le site de la Charte auxquels s'ajoute la prise en charge des éventuels frais de déplacement et d'hébergement.

Pour plus d'informations, voir <https://www.la-charte.fr/inviter-chartiste/recommandations-tarifaires/>

Attention : tout frais qui ne sera pas indiqué dans le budget prévisionnel dès le dépôt de candidature ne pourra être pris en compte au moment du projet. Merci de bien indiquer les frais de déplacements éventuels des intervenants ou autres dépenses.

Le reste à charge de l'établissement scolaire recouvre :

- les frais de déplacements des élèves ;
- l'achat de matériel pour les ateliers ;
- les éventuels frais de billetterie en cas de sorties autres qu'en librairie ou manifestations littéraires (par exemple : des ateliers et visites à la Bibliothèque Nationale de France, des représentations théâtrales, des visites de musées, etc.)

Aux 1 250 € de subvention *Jeunes en librairie* peuvent donc s'ajouter **d'autres sources de financement** dont l'usage devra être indiqué dans le projet.

Les enseignants qui rencontreraient des difficultés dans la construction de leur projet et la rédaction de leur budget prévisionnel sont invités à contacter leur délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et/ou l'association Paris Librairies afin qu'un accompagnement leur soit apporté (**contacts page 4**).

La librairie partenaire

La relation avec un libraire de proximité doit être au centre de tout projet *Jeunes en librairie* ; **les projets doivent être construits conjointement entre le(s) enseignant(s) et le(s) libraire(s)**. C'est pour cela qu'il est indispensable que la prise de contact avec le libraire ait déjà eu lieu au moment du dépôt du dossier de candidature et que **le projet ait été co-construit avec la librairie partenaire.**

La **proximité de la librairie partenaire** est au centre du programme *Jeunes en librairie* : sauf cas exceptionnel justifié, une attention particulière sera donc portée à ce point lors de la phase de sélection des projets.

Les enseignants qui rencontreraient des difficultés à trouver une librairie indépendante partenaire peuvent prendre contact avec l'association Paris Librairies afin de recevoir de l'aide dans cette démarche.

Toute librairie indépendante d'Île-de-France peut être partenaire d'un projet *Jeunes en librairie*. Les librairies n'ont pas nécessité d'être adhérentes à l'association Paris Librairies pour participer.

Sélection des projets

La sélection des projets se fera en fonction de la qualité des propositions, de l'articulation entre les objectifs pédagogiques et la médiation culturelle et au respect des points cités ci-dessus.

Un comité de sélection, composé de représentants de la DRAC Île-de-France, des DAAC, de l'association Paris Librairies et d'autres financeurs potentiels, veillera à l'équité territoriale à l'échelle des trois académies d'Île-de-France. Une attention particulière sera portée aux projets issus des réseaux d'éducation prioritaire, de quartiers relevant de la politique de la ville et de zones rurales. **En cas de demandes trop nombreuses, une attention particulière sera portée aux nouvelles candidatures.**

Contacts :

Académie de Créteil :

Rihanata Quenum-Sanfo, conseillère univers du livre et de la lecture, des écritures et de l'oralité (Ulléo) et bandes dessinées.

Courriel : rihanata.quenum@ac-creteil.fr

Académie de Versailles :

Frédérique Servan, adjointe à la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère univers du livre, de la lecture et des écritures.

Courriel : Frederique-Bett.Richard@ac-versailles.fr

Académie de Paris :

Sophie Giovannangeli, chargée de mission livre et lecture.

Courriel : sophie.giovannangeli@ac-paris.fr

Association Paris Librairies :

Claire Barbou des Places, chargée du projet *Jeunes en librairie* en Île-de-France pour l'association Paris Librairies.

Courriel : jeunesenlibrairie@parislibrairies.fr

Portable : 06 50 03 67 37

Site internet de l'association Paris Librairies : <https://www.parislibrairies.fr/>